

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2017

Nombre :
de conseillers
- en exercice 15
- de présents 11
- de votants 11
Date de convocation
11-04-2017

L'an deux mil dix sept, le dix-huit avril à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Béatrice PAYEN, Michel DELVA, Sabine SOUMIER, Philippe MARION, Daniel HERPHELIN, Jacques MORLAIN, Sophie LOUGUET, Xavier MOUVET, Lucie ROSELEUR et Jean-Claude CORRIER

Absents excusés : Christine MEPLAUX, Véronique DEHAUSSY Stéphane PAMART et Sabine MILOT

Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : **Présentation et vote du Budget primitif 2017**

Taux des taxes directes locales 2017 (2017014)

Les taux des taxes directes locales sont maintenus pour l'année 2017

Taxe d'habitation : 18,28 %

Taxe foncière (bâti) : 11,77 %

Taxe foncière (non bâti) : 40,44 %.

Présenté par M. Xavier MOUVET, adjoint au Maire, le budget primitif 2017 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1.170.314 €

Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 887.664 €

Les principales dépenses d'investissement comprennent, outre le déficit de 2016 (98.727,30 €), les frais d'études (50.000 €), les travaux de la salle des fêtes (108.000 €), le remplacement de fenêtres aux écoles (25000 €), la réfection des escaliers de l'église (48.000 €), les travaux de voirie (360.000 €), divers aménagements (12.000 €), l'extension de l'éclairage public (5.000 €), la restauration de la sirène (6.000 €) et le remboursement de l'annuité d'emprunt (57.000 €).

Ces dépenses seront en majeure partie compensées par les recettes suivantes : la récupération de la TVA de 2015 (115.942 €), un excédent résultant de l'affectation de résultats de 98.727,30 €, d'une subvention départementale de 240.000 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 369.619 €.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2017.

Objet : Marché de travaux de voirie (2017015)

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis de la Commission d'appel d'offres en date du 28 mars 2017 pour les travaux de voirie du Chemin des Grands Sarts, du Grand Chemin du Roux et de la croisette ;

Vu le rapport d'analyses des offres des entreprises : LORBAN, MONTARON, CARRIERES D'HOUDAIN, JEAN LEFEBVRE et EIFFAGE, en date du 5 avril 2017 établi par le cabinet d'ingénierie CIBLE VRD de Marcoing ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise MONTARON de Maubeuge pour les travaux de voirie du Chemin des Grands Sarts, du Grand Chemin du Roux et de la Croisette pour un montant HT de 131.862, 26 €.

Objet : Curage de fossés

Monsieur le maire rend compte de la réunion de la commission des travaux du 15 avril 2017 ayant examiné les offres des entreprises BRIATTE, DUPAS, THOMAS J. et MARECHAL TPN, consultées pour le marché d'entretien des fossés de la commune. L'étude portait sur le prix au mètre linéaire proposé pour le dérasement, la création de fossés et le curage de fossés. Après délibération et sur proposition de la commission, l'assemblée décide de retenir l'entreprise BRIATTE dont le devis fixe à 1.60 € le dérasement, à 3.20 € la création de fossés et à 2.60 € le curage de fossés.

Questions diverses :

Travaux voirie

Il est programmé un chiffrage du montant des travaux de réfection du chemin d'Autrepepe.

Travaux de réfection des escaliers du centre bourg

Le devis de l'entreprise La Nordiste BTP d'un montant de 20.856 € TTC pour la réfection des escaliers du centre bourg est accepté à l'unanimité.

Achat de tables et chariot pour la salle des fêtes

Le devis établi par la Société VEDIF de Florensac comprenant la commande de 30 tables « Lifetime » et d'un chariot est accepté au prix de 2.487,12 € TTC.

Bâtiment communal sis rue Roger Lebon

M. le Maire propose à l'assemblée de réaliser un habillage des anciens locaux des Sapeurs-Pompiers situés dans la rue Lebon. Le projet est accepté par le Conseil.

Réparation du tracteur tondeuse

M. le Maire informe l'assemblée que le coût de réparation du tracteur tondeuse s'élèvera à plus de 870 € HT étant donné que le moteur est à remplacer. Les réparations seront effectuées chez M. LEBECQ de Sémeries.

Travaux aux écoles

Les travaux d'insonorisation du plafond de la Classe de Mme Grouselle sont prévus pendant les vacances scolaires.

Changement de locataires

Il est signalé un changement de locataires au logement communal 65 rue Roger Lebon.